

Université populaire Quart Monde européenne 2016

« *Vers une Europe qui ne laisse personne de côté* »

Après les crises financières, le manque de solidarité devant l'arrivée de réfugiés, le Brexit, l'Europe se cherche. Une Europe plus sociale, celle attendue par les citoyens qui vivent dans la pauvreté et l'exclusion, émergera-t-elle ? Parce que l'Europe doit aussi être leur Europe !

Depuis 1989, afin de **contribuer à la construction d'un pont entre les institutions où l'Europe se réfléchit et se décide et des populations en situation de pauvreté dans les pays membres**, ATD Quart Monde organise tous les deux ans une Université populaire Quart Monde européenne.

Une prochaine Université populaire Quart Monde européenne est programmée cette année. Les travaux de préparation seront lancés en Novembre et **la session plénière aura lieu le 20 décembre 2016 au Comité économique et social européen.**

Les thématiques qui seront travaillées

A l'issue de l'Université populaire Quart Monde qui s'est tenue le 5 mars 2014 au Parlement européen, ATD Quart Monde a fait 14 propositions pour penser et bâtir ensemble une Europe sans pauvreté ni exclusion.¹

En dialogue avec des groupes d'ATD Quart Monde à la base en Belgique, Espagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni nous avons programmé pour l'Université populaire Quart Monde européenne 2016 un travail plus approfondi sur deux de ces propositions :

- **La garantie du droit à l'existence légale sur le territoire ;**
- **La garantie de moyens convenables d'existence, notamment par un revenu minimum décent.**

Dans l'annexe : la description de ces thématiques.

Le but du travail est un dialogue entre personnes en situation de pauvreté et d'autres acteurs citoyens et politiques sur ces deux thématiques afin d'avancer plus loin dans l'analyse des réalités et d'affiner les propositions politiques.

¹ <http://www.atd-quartmonde.org/14-propositions-pour-une-europe/> et <http://www.atd-quartmonde.org/nous-aussi-nous-sommes-des/>

Un processus qui vise le croisement

Notre défi est de permettre à tous les participants, malgré leur diversité, leurs points de vue différents, de faire des apports qui soient compris et pris en compte, contribuant ainsi à des analyses et des propositions qui soient le produit d'un croisement des savoirs de tous.

Nous aurons réussi lorsque nous aurons des analyses et des propositions qui seront pensées **avec** des personnes en situation de pauvreté et **non pas pour** elles.

Afin de rendre possible ce croisement, une préparation en plusieurs étapes est nécessaire.

Un va et vient s'organisera **entre trois groupes de pairs**, chacun porteur de savoirs spécifiques :

- Des personnes en situation de pauvreté. Elles apporteront principalement un savoir des réalités vécues, d'impacts constatés de mesures politiques sur leur vie quotidienne, et aussi sur ce qui pourrait améliorer leur situation ;
- Des personnes travaillant ou ayant travaillé dans des institutions européennes, à l'élaboration de politiques et à une analyse plus globale et statistique des réalités. Elles apporteront principalement un savoir sur la gouvernance et l'administration, sur la législation en vigueur, les marges de manœuvre politiques, des données statistiques ;
- Des personnes impliquées dans des actions de dialogue ou de terrain avec des personnes en situation de pauvreté, des acteurs d'ONGs. Elles apporteront principalement un savoir à partir d'actions expérimentées pour faire face à des problématiques.

Idéalement, les trois groupes travaillent tantôt séparément, tantôt ensemble pour permettre la confrontation des apports suivi par un travail sur les divergences.

Annexe – Description des thématiques

Thématique A : la garantie du droit à l'existence légale sur le territoire

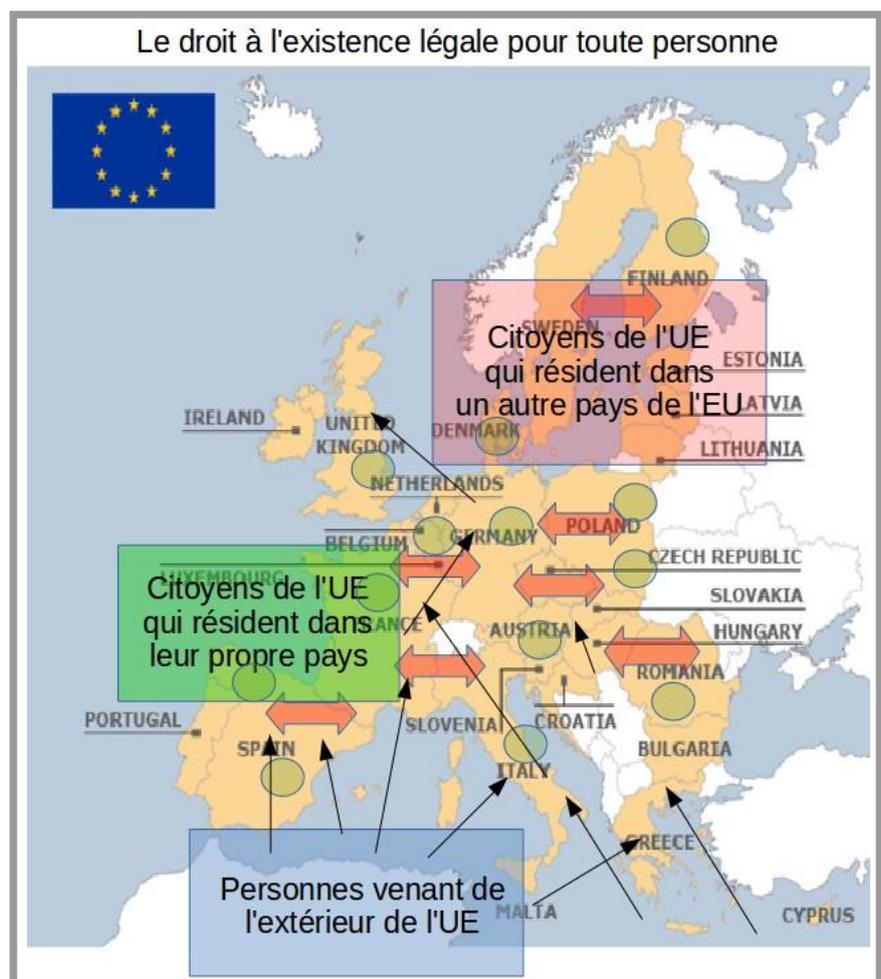
La proposition à l'issue de l'Université populaire Quart Monde européenne 2014 :

Nous demandons à l'Union européenne de garantir à toute personne vivant sur son territoire le droit à l'existence légale.

Cette proposition est prise comme point de départ, dans le but de l'affiner, en prenant en compte la diversité des situations de personnes qui se trouvent dans un vide parce qu'il leur manque des documents de base ou un statut qui leur permet d'accéder à leurs droits fondamentaux, en cherchant aussi de bonnes pratiques qui peuvent améliorer les législations et leur implémentation.

Le droit d'exister sans papiers ?

De nombreuses personnes en Europe n'ont pas d'existence légale reconnue, alors que ce droit est protégé par l'article 16 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui proclame le droit à la personnalité juridique. Dès lors, elles n'ont accès à aucun droit (participation, travail, santé, logement, droit de vote...). Elles ne sont pas prises en compte dans les statistiques. Cela concerne de nombreux migrants, Roms, ou demandeurs d'asile, mais aussi des personnes sans domicile, vivant à la rue ou dans des campings, qui sont comme des clandestins dans leur propre pays.



Il y a une diversité de situations, auxquelles s'appliquent des lois, des traités et des directives différents (voir schéma ci-contre), mais les personnes concernées vivent dans la même insécurité, souvent pendant plusieurs années. Cela questionne à la fois les critères et les procédures pour l'obtention d'un statut légal de résidence temporaire ou permanent. Cela questionne aussi quels droits, quels services doivent être accordés à une personne même en l'absence de tout statut légal.

« Vivre dehors sous la pluie ou sans papiers sous la peur, c'est pareil. »

« Certains n'ont même pas de droit d'existence parce qu'ils sont inscrits nulle part, parce qu'ils sont désinscrits de l'endroit où ils se trouvent. »

Thématique B : la garantie de moyens convenables d'existence, notamment par un revenu minimum décent

La proposition à l'issue de l'Université populaire Quart Monde européenne 2014 :

Nous demandons à l'Union Européenne de mettre en place une directive portant sur des moyens convenables d'existence pour chaque personne qui inclut un revenu minimum décent dans tous les pays membres et qui prenne en compte le coût du logement.

Cette proposition est prise comme point de départ, dans le but de l'affiner, en prenant en compte ce que vivent et pensent des personnes en situation de pauvreté dans les pays par rapport au revenu, des analyses d'autres sources ainsi que les marges de manœuvre juridiques et politiques.

Pourquoi la garantie d'un revenu minimum décent ?

La réalité actuelle de l'extrême pauvreté montre que les droits fondamentaux ne sont pas garantis pour tous en Europe. Le manque persistant de logement, de travail, ou de revenus empêche les personnes d'assumer leurs responsabilités familiales, sociales et professionnelles. Pour accéder à l'ouverture ou au maintien d'un droit, les conditions qui leur sont imposées sont souvent insurmontables, et les démarches compliquées et longues. Alors, le quotidien se réduit à un effort permanent en quête d'un minimum de sécurité et de l'accès effectif à des droits pourtant reconnus dans les lois. Aux privations, qui empêchent le bien-être et dégradent la santé des individus, s'ajoutent la stigmatisation et le risque élevé d'éclatement de l'unité familiale.

Dans ce contexte, la garantie d'un revenu minimum est un élément nécessaire d'un filet de sécurité de base. De pair avec l'accès à des services publics de qualité à un coût abordable (services sociaux, éducatifs, de santé, logement, transport, énergie et eau, internet), cela assure des moyens convenables d'existence.

Il est aussi de plus en plus admis que des régimes de revenu minimum plutôt généreux rendent l'économie moins vulnérable aux chocs et que, plus généralement, la diminution des inégalités favorise la prospérité et le bien-être de tous.

Etat du revenu minimum en Union européenne :

Tous les 28 pays de l'UE sauf 2 (Italie, Grèce) ont des régimes de revenu minimum. Ce sont des systèmes de derniers recours, qui demandent aux personnes de démontrer l'insuffisance de leurs revenus. A cela s'ajoutent généralement des conditions d'âge, de résidence, de recherche active d'emploi et les montants accordés varient selon la composition du ménage. La manière dont ces conditions s'appliquent est différente d'un pays à l'autre.

Les écarts des montants entre pays sont importants, même après correction pour le coût de la vie. Partout, à l'exception de deux pays (Danemark et Islande) le niveau est en dessous de 50 % du revenu médian.

Du point de vue des bénéficiaires ou bénéficiaires potentiels, les conditions d'éligibilité, que ce soit la nature des conditions ou les justificatifs exigés, forment un obstacle important. Les contrôles initiaux et périodiques sont autant d'intrusions dans la vie privée. Les montants ne couvrent pas les besoins correspondant à une vie décente ou en d'autres mots ne permettent pas l'accès à tous les droits fondamentaux.

Les taux de non-recours (le terme *non-accès* serait plus pertinent) sont problématiques : ils varient de 20 % à 75 % dans les pays et dépassent de loin les taux de fraude. C'est le prix payé, entre autres pour le degré de conditionnalité élevé. Des phénomènes de stigmatisation et de discrimination diminuent également l'accès effectif.

Un concept proche mais différent : le revenu de base (ou allocation universelle)

L'approche du revenu de base est au cœur des débats récemment en Europe avec des expérimentations en cours (Pays-Bas) ou prévues (Finlande). En juin, un référendum a eu lieu en Suisse pour décider de l'introduction d'une telle mesure, mais une large majorité a voté non.

Le revenu de base pourrait pallier à plusieurs défauts des régimes actuels de revenu minimum, notamment la conditionnalité serait minimale et le montant individualisé ne nécessiterait plus de contrôle intrusif dans la vie des ménages. Beaucoup de questions restent cependant en suspens : le niveau du montant, dans quelle mesure cela remplace ou non, en tout ou en partie les autres aides et allocations, cela est-il créateur ou destructeur d'emploi, quelles seront les répercussions sur les salaires ? Sans parler des défis de financement. Les initiatives sont encore modestes et prudentes à ce jour, mais ce serait bien d'associer les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale au débat.

* GP : Groupe de Pairs.